CDD – Conseil Développement Durable Eaubonne
Compte-rendu réunion plénière du 13 janvier 2025

1. Validation CR CDD 9 décembre 24

Une personne revient sur la collecte des biodéchets : comment augmenter les volumes collectés ?

Des efforts ont déjà été faits : démarchage à domicile, démarchage des copropriétés.

Une nouvelle communication dans eaubon'mag peut être envisagée

Si une autre campagne de sensibilisation en porte à porte à lieu, il serait intéressant de demander aux habitants quels sont les freins à participer

La mairie confirme que les bacs sont régulièrement pleins et la collecte est de bonne qualité :

RAPPEL : on ne met pas les déchets dans des sacs en plastique avant de les jeter dans la poubelle jaune ou dans les bornes de collecte de biodéchets

Il est souligné que les bacs de compostage collectifs proposé par le syndicat Emeraude sont de faible qualité

Pour information, le syndicat Emeraude organise une fresque des déchets le 30/01, pour en savoir plus suiviez le lien : participez-la-fresque-des-dechets

> *Le Syndicat Emeraude organise un atelier Fresque des Déchets le jeudi 30 janvier 2025 de 18h à 21h au sein de ses locaux au Plessis-Bouchard. Venez participer à cette activité collaborative, ludique et instructive : vous ne regarderez plus vos déchets de la même manière !*

2. Projet 2025 - Supervision des nichoirs

Stéphane FRANCOIS présente ses propositions, voir le document « Presentation Projet Supevision Nichoirs 130125.pdf »

Objectifs :

- Suivi de l'occupation : nichoirs utilisés ? + planifier les actions de nettoyage par les services municipaux
- Faire connaître l'action, permettre la découverte et l'observation

Idées proposées en séance :

- Dans Observations, ajouter un choix : le nichoirs est endommagé ?
- Dans le formulaire : ajouter des liens vers des sites d'information
- Mettre le plan des nichoirs dans le parc, pour créer l'envie de les repérer et de les observer. □ ce serait alors des panneaux différents dans chaque parc
- À compléter avec du géocaching: https://www.geocaching.com/play ?

Calendrier de mise en œuvre

- Saison 2005
    - Objectif : être prêt pour mars
    - Démarrage avec un panneau générique dont le teste doit être fourni à la mairie pour début février

    - Faire connaître l'action via un article dans Eaubonne Mag et une rubrique sur le site web de la ville
- Saison 2026 : des panneaux plus complets et pérennes, spécifique pour chaque parc

Organisation du projet :

- Le groupe de travail « Nichoirs » doit travailler à la conception :
    - Du panneau explicatif 2025 (puis de ses variantes par parc)
    - Du formulaire de recueil des observations

3. Projet collecte des mégots

Les lycéens ont défini plusieurs emplacements de cendriers notamment à proximité des établissements recevant du public, dans les parcs et sur l'espace public.

En 2025, il est prévu dans la campagne 2025 de déployer 26 cendriers sur l'Espace Public.

- NB : Les arrêts de bus ne sont pas compris dans ce projet car le contrat avec Védiaux Publicité (société en charge de l'installation et de l'exploitation des panneaux publicitaires et abribus de la ville) oblige déjà Védiaux Publicité à installer des cendriers aux arrêts de bus.
- Une distribution de cendriers « de poche » individuels est prévue dans le projet mais pas organisé à date

Débat sur la pertinence d'installer des points de collecte à proximité d'une école :

- on ne peut pas mettre le point de collecte trop près de l'entrée. Mais en même temps si on veut que les gens y déposent leur mégot, il faut que ce soit à proximité du lieu où les gens fument en attendant la sortie des enfants
- il peut être « vertueux » de faire réagir les enfants par rapport aux parents fumeurs
- Installation à accompagner d'une démarche de sensibilisation/prévention dans les établissements scolaires
- NB : sur les grilles des écoles il y a a priori un panneau « interdiction de fumer »

Une installation prévue sur le parvis du lycée Louis Armand + action de sensibilisation déjà prévue par conseil de vie lycéenne

Quel serait le rôle du CDD sur ce projet (Comment intégrer le CDD aux travaux déjà bien avancés du CVL : ne pas le déposséder de leur projet, compliqué d'avoir des horaires communs)

- affiner les lieux choisis et la démarche
- La ville souhaite que le CDD participe pour avoir un regard des habitants sur le sujet, sur le bon choix des emplacements.
    - Rappel que l'objectif est que les mégots ne finissent pas dans la nature mais soit des déchets valorisés
    - La prévention est un sujet de santé publique, pas dans le domaine de compétence du CDD

⇨ Mener un groupe de travail qui ferait quelques propositions sur ces sujets

4. Projet Ilôts de fraicheur

Objectif : Recenser – cartographier les îlots de fraîcheur dans la ville et comment en tirer partie

Point d'attention que ce sujet pourra difficilement déboucher sur des réalisations de grande ampleur en terme de rénovation de l'espace public.

Les membres du CDD ne sont pas des experts sur ces sujets, par contre ils peuvent être apporteurs d'idée.

Des échanges avec les services techniques peuvent être envisagés

Le sujet est vaste, au groupe de travail de s'en emparer

5. Constitution des groupes de travail

Ilots fraicheur :

1. DOS SANTOS / Carlos
2. Anne-Laure VERVIER-LÉGER
3. VANJAK Christian
4. **Théo SILVAGNO**
5. Frédéric LEGENDRE

Nichoirs :

1. DOUSSAINT Jeannine
2. Frédéric LEGENDRE
3. ALIX Nicole
4. BIGAUX Joelle
5. **FRANCOIS Stéphane**
6. ANTUNES Alberto
7. Dominique SKRZEK

Collecte mégots :

8. Anne-Laure VERVIER-LÉGER
9. LOPKO Maud

En gras le « responsable » du groupe

Chaque groupe s'organise pour lancer les travaux

Un point d'avancement serait fait lors du prochain CDD du 24 mars

6. Préservation du patrimoine naturel

Un plan papier est distribué en séance

Au sein du PLU en vigueur, plusieurs espaces faisant partie du patrimoine naturel de la ville ont été inscrits :

- Les espaces boisés classés (bois du Luat, potager de la Chesnaie, …) représentant une surface totale de 13 hectares soit 2,9 % du territoire communal ;
- Les espaces verts protégés (mail Rossini, le parc Mirabeau, le parc Claude Monet, …) représentant une surface totale d'environ 24 hectares, soit 5,4 % du territoire communal.

Ces différents espaces sont identifiés à la fois pour leurs qualités paysagères et pour leur fonction écologique au sein du territoire. Tous travaux ayant pour effet de modifier un élément de patrimoine

identifié et protégé au titre du Code de l'Urbanisme et inscrit au PLU doivent être précédés d'une déclaration préalable.

Ainsi, ces classifications permettent de préserver ces espaces, les constructions n'y étant pas autorisées dans les espaces boisés classés.

Plusieurs arbres ont été classés au sein du PLU et protégé au titre du Code de l'Urbanisme :

- 1 pin sylvestre au sein du Château Philipson ;
- 2 cèdres de l'Atlas à l'intérieur de la copropriété des Dures Terres ;
- 1 orme champêtre à l'intérieur de la copropriété des Dures Terres ;
- 1 hêtre à l'intérieur de la copropriété des Dures Terres ;
- 3 platanes au sein du Parc de Mézières ;
- 1 platane sur le parvis de la mairie ;
- 1 chêne pédonculé au carrefour Charles de Gaulle ;
- 1 cèdre du Liban au sein d'une propriété rue de la Gaîté.

Plusieurs alignements d'arbres (Place Danton, avenue Jeanne, boulevard de la république,…) sont également classés au sein du PLU et protégés au titre du Code de l'Urbanisme.

L'objectif de ces classements est de préserver ces arbres et alignements.

Sauf exception, les arbres sur les propriétés privées ne sont pas protégés

Il y a régulièrement des conflits de voisinage au sujet des arbres entre particuliers ou entre la ville et des particuliers

⇨ Cela incite à la prudence/modération sur le classement des « beaux »sujets

⇨ C'est la mairie qui décide de classer, dans le cadre du PLU

7. Point sur la mise en place du schéma directeur cyclable

Voir le reportage photo sur les réalisations en place

Questions :

- des aménagements cyclables prévus sur le rond-point du haricot sur la départementale D928 en direction de saint Prix ? non, pas à court terme, cet axe a été resurfacé récemment
- Pourquoi le marquage cycliste de la rue du général Leclerc n'est pas prolongé au-delà de la chaussée Jules César.

MDB fera un retour sur des éventuelles places de stationnement gênantes

Il est demandé d'envisager une signalisation distance/temps « à vélo » pour inciter à se déplacer en vélo.

Un habitant demande en parallèle une campagne de réfection des trottoirs. La mairie répond qu'un budget y est consacré chaque année En 2025 des réfections de trottoirs sont envisagées sur la Rue du Générale Leclerc. La mairie rappelle que ses priorités de sécurisation sont piétons/vélo/voiture. Mais l'existant des rues pavillonnaires reste compliqué (arbres ou poteaux sur les trottoirs …)

En terme de coût, le ratio est à grosse maille coût 1 km d'aménagement de la piste cyclable 250 000 euros c'est le même budget pour la réfection de 250 m de trottoir

Prochaine réunion plénière

24 mars 2025

Salle des Fêtes
20h00 à 23h00

Liste d'émargement			
Sexe	Nom	Prénom	Présence réunion CDD 13/01/25
Madame	Thienot	Hoï-Yan	Non
Madame	Belladonna	Ines	Non
Madame	Devred	Violette	Non
Madame	Arroum / AIT KACI	Lylia	Non
Madame	Palacios	Christia	Non
Monsieur	Weil	Arnaud	Non
Madame	Lokpo	Maud	Oui
Madame	Bigaux	Joëlle	Oui
Madame	Theriez	Patricia	Non
Madame	Alix	Nicole	Oui
Madame	Vickridge	Marie-Christine	Oui
Madame	Franque	Martine	Oui
Madame	Vervier	Anne-Laure	Oui
Madame	Doussaint	Jeannine	Non
Madame	Skrzek Falaize	Dominique	Oui
Monsieur	Antunes	Alberto	Oui
Monsieur	Dos Santos	João Carlos	Non
Monsieur	Caillard	Patrice	Non
Monsieur	Le Magueresse	Vincent	Non
Monsieur	François	Stéphane	Oui
Monsieur	Lay	Vincent	Non
Monsieur	Fenyi	Nicolas	Non
Monsieur	Schneider	Romain	Non
Monsieur	Hauchecorne	Jérôme	Non
Monsieur	Le lay	Stéphane	Non
Monsieur	Ikosso Lokotongo	Thaddée	Non
Monsieur	Morizot	Christophe	Non
Monsieur	Da Mota	Ramiro	Oui
Monsieur	Vanjak	Christian	Oui
Monsieur	Pelin	Henri	Non
Monsieur	Legendre	Frédéric	Oui
Monsieur	Silvagno	Théo	Oui
Monsieur	Dumazet	Daniel	Non